

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 14

Procuration 4

Votants 18

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire

.....

Date de la convocation : 22/07/2026

Date d'affichage de la convocation : 22/07/2026

Date d'affichage de la délibération : 31/07/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYESSES Lucie, MR SOS Aurélien, MR PERQUIS Christophe, MR TURLAN Grégory, MME LATGER Lucie, MR LERAN Jean-Philippe, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MME CHANSAREL Frédérique

Ont donné procuration : MR PARIS Benjamin à MME CHANSAREL Frédérique, Mme GUIBAL Laurence à MME MOËNNARD Charlotte, MME JEULIN-CARREY Florence à MME GLEYESSES Lucie, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva à MME RIVOIRE Marion

Était excusé : MR JAIME Emmanuel

Mr Anthony BECAÏS a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-73 Approbation du Règlement Intérieur du Tiers-Lieux La Source

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la commune a créé le Tiers-Lieu « La Source », destiné à accueillir des activités associatives, culturelles, éducatives et de services à la population ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions générales d'utilisation, d'occupation et de fonctionnement de cet équipement communal afin de garantir son bon fonctionnement, la sécurité des usagers, le respect des biens;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur du Tiers-Lieux La Source tel qu'annexé à la présente délibération

18

• VOIX POUR

• ABSTENTION

• VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Anthony BECAÏS



La Maire,
Marion RIVOIRE

